



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande de retour à 90 km/h

Question écrite n° 43974

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les limitations de vitesse à 80 km/h. En effet, cette décision, prise le 1er juillet 2018 par le Gouvernement, ne se révèle pas efficace pour diminuer l'accidentologie. Les études font état d'un plus grand nombre d'excès de vitesse lorsque celle-ci est limitée à 80 km/h sur les routes. C'est à ce titre que le président du département de l'Indre a décidé, le 17 janvier 2022, de réinstaller les panneaux limitant la vitesse à 90 km/h sur un certain nombre d'axes majeurs quand les conditions de sécurité sont favorables. Cette nouvelle est très bien accueillie par la population du département en majorité rurale et pour qui la voiture est une nécessité. Il lui demande si, dans cet esprit, le Gouvernement entend rétablir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes nationales.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43974

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 604

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)